

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2011)
Heft: 5

Artikel: Autriche : promouvoir le courant vert pour s'affranchir du nucléaire d'ici 2015
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-644401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

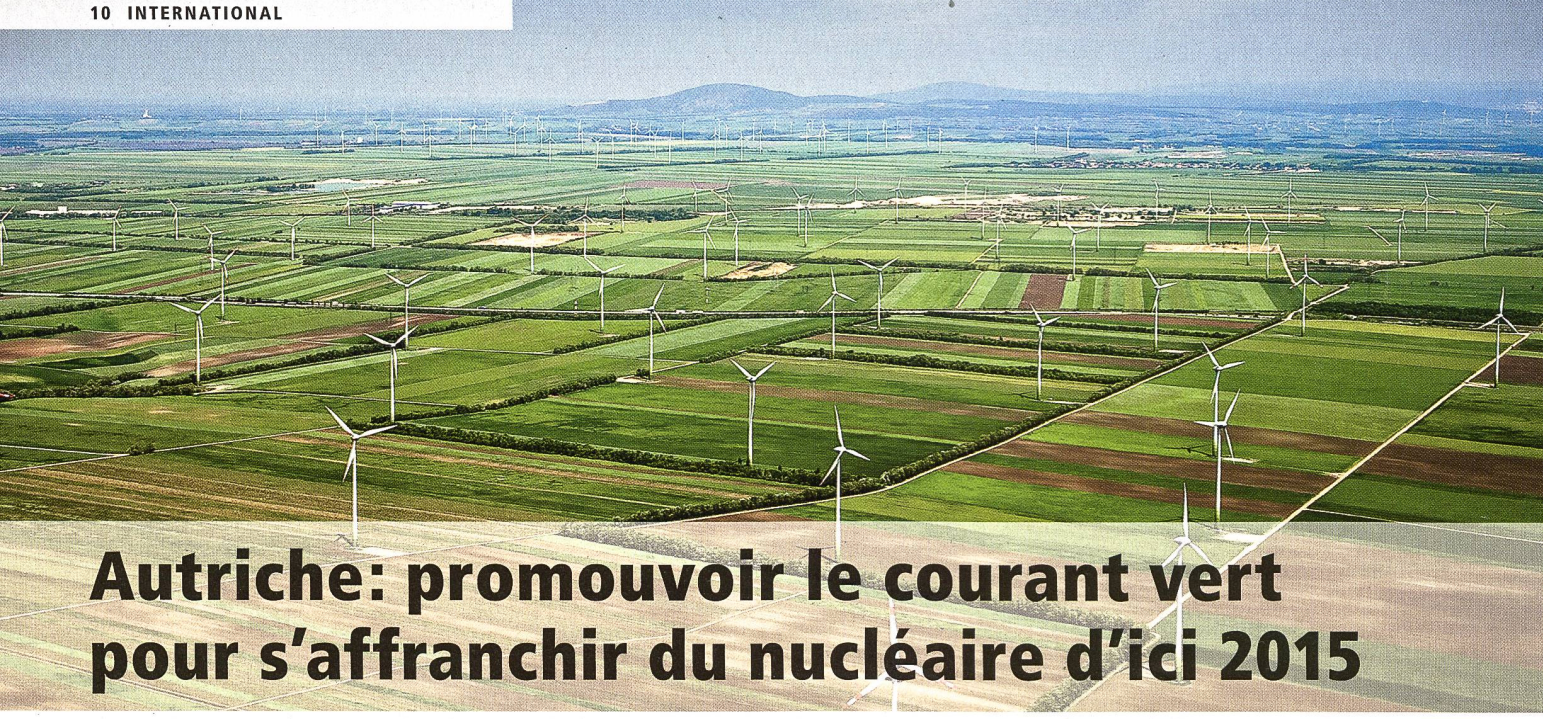
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Autriche: promouvoir le courant vert pour s'affranchir du nucléaire d'ici 2015

Comment la production d'électricité d'origine renouvelable est-elle encouragée? Dans une série d'articles, *energeia* présente les différents systèmes de tarifs d'injection européens équivalents au système suisse de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Champion européen en ce qui concerne la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, l'Autriche ouvre cette série.

L'Autriche produit traditionnellement beaucoup de courant vert: près des deux tiers de sa production annuelle sont d'origine renouvelable. Afin de conserver sa place de leader européen dans ce domaine, elle poursuit par ailleurs une stratégie d'accroissement permanent de ses capacités de production d'électricité. En misant sur le renouvelable (éolien, solaire, biomasse, géothermie et petite hydraulique), l'Autriche veut se libérer de la dépendance d'importations d'électricité d'origine nucléaire et redevenir un exportateur d'électricité d'ici 2015.

Une décennie de promotion du courant vert

En 2002 déjà, l'Autriche a décidé, dans le cadre de sa nouvelle loi sur le courant vert, d'adopter un tarif d'injection à prix coûtant pour promouvoir l'électricité d'origine

renouvelable. Les subsides, allant d'environ 5 centimes par kilowattheure (ct./kWh) pour la petite hydraulique à quelque 65 ct./kWh pour les installations photovoltaïques, étaient garantis pendant 13 ans aux exploitants de nouvelles installations. Grâce à cette sécurité de l'investissement, la construction d'installations de production de courant vert a connu un boom les années suivantes et l'objectif défini pour 2008 de 4% de courant vert subventionné sur la production totale a été atteint en 2005 déjà.

Après une période d'euphorie, les producteurs de courant vert ont toutefois vite déchanté avec la modification en 2006 de la loi, qui instaurait une baisse de près de 80% des subsides avec un plafonnement à 17 millions d'euros. S'y ajoutaient une clé de répartition fixe entre les différentes technologies (30% à la biomasse, 30% à l'éolien, 30% au biogaz, 10% aux autres énergies renouvelables), une limitation de la durée de subvention à 12 ans et des versements inférieurs les deux dernières années. Résultat: la construction de nouvelles installations de production de courant vert a été pratiquement au point mort les deux années suivantes.

Ce n'est qu'en 2008 que les conditions se sont à nouveau améliorées pour les investisseurs. Le plafond des aides a été relevé à 21 millions d'euros et la clé de répartition supprimée, ce qui a donné un nouvel élan notamment à l'éolien et au photovoltaïque. Les subsides ont toutefois vite été épuisés et une liste d'attente, aujourd'hui très longue, s'est formée. Début juin 2011, elle comptait

4180 demandes de subvention pour des installations photovoltaïques et 152 pour des installations éoliennes.

Action décisive du Parlement

En juillet 2011, le Parlement autrichien a décidé de réviser une nouvelle fois la loi sur le courant vert pour diminuer la liste d'attente, d'une part, et pour ne plus dépendre des importations d'électricité d'origine nucléaire, d'autre part. Il prévoit de rehausser le plafond pour les installations qui seront construites en 2012 à 50 millions d'euros et de le ramener ensuite progressivement à 40 millions en l'espace de dix ans. D'ici 2015, les investissements dans l'électricité renouvelable passeront de quelque 340 millions à environ 550 millions d'euros. Ces aides devraient permettre d'augmenter les capacités de production d'ici 2020 (2000 MW de plus pour l'éolien, 1000 MW de plus pour l'hydraulique et le photovoltaïque et 200 MW de plus pour la biomasse).

Le Parlement a en outre voté deux enveloppes exceptionnelles de 80 millions et de 28 millions d'euros respectivement pour les installations éoliennes et les installations photovoltaïques inscrites sur les listes d'attente. Pour en bénéficier, les exploitants doivent cependant accepter des réductions des tarifs d'injection pouvant aller jusqu'à 22%. Le peuple autrichien participe aussi au financement de cette campagne: le supplément payé par les ménages pour le courant vert passera de 35 à 48 euros en 2012.

(his)

INTERNET

Ministère autrichien de l'économie, de la famille et de la jeunesse (Bundesministerium für Wirtschaft, Familie und Jugend):
www.bmwfj.gv.at

Autorité de régulation des marchés autrichiens de l'électricité et du gaz naturel (Energie-Control GmbH):
www.e-control.at

Centre de règlement du courant vert (Abwicklungsstelle für Ökostrom, OeMAG) en Autriche:
www.oem-ag.at

Stratégie énergétique de l'Autriche:
www.energiestrategie.at

Autorités compétentes

En Autriche, le Centre de règlement du courant vert (Ökostromabwicklungsstelle, OeMAG) administre la promotion de l'électricité d'origine renouvelable. Entré en fonction avec l'acceptation de la modification de la loi en 2006, il s'occupe de l'achat de l'électricité renouvelable aux prix fixés par la loi, du calcul des quotas, de l'attribution journalière de courant vert aux négociants d'électricité, sur la base des quotas, et de la gestion des nouvelles subventions. L'OeMAG communique sur son site Internet, quotidiennement mis à jour, les fonds encore disponibles pour les installations de production de courant vert.

Consommation d'électricité

Après avoir baissé durant l'année de crise 2009, la consommation d'électricité en Autriche a de nouveau progressé l'année dernière pour atteindre 68,5 TWh, soit à peu près le même niveau qu'en 2008. En 2009, la consommation d'électricité avait chuté de près 4% alors qu'elle enregistre généralement une hausse de 1,6 à 2% par an. L'électricité représente quelque 20% de la consommation d'énergie globale. Le secteur des transports détient la palme dans ce domaine (34%), suivi par l'industrie (29%) et les ménages (25%). La consommation finale du secteur tertiaire avoisine les 10% et celle de l'agriculture les 2%.

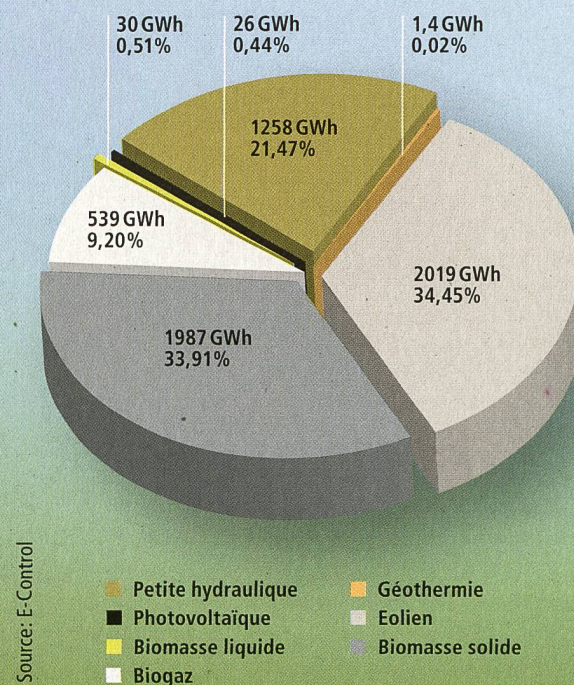
Production d'électricité

Contrairement à la Suisse, l'Autriche ne produit pas d'électricité d'origine nucléaire. En 2009, l'hydraulique fournissait 62,3% de la production d'électricité, soit 42,9 TWh. Les centrales thermiques classiques arrivaient ensuite avec 28,7% ou 19,8 TWh. Les combustibles les plus utilisés sont le charbon et le gaz naturel. En 2009, 10% de la production globale de 68,9 TWh, soit 6,2 TWh, était issue de nouvelles sources d'énergie renouvelables (éolien, photovoltaïque, géothermie et biomasse).

Objectifs 20-20-20

L'Union européenne s'est fixée pour objectifs de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, d'augmenter de 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie et de chercher à améliorer de 20% l'efficacité énergétique. Conformément à ces objectifs, l'Autriche a établi un plan d'action national 2010 reposant sur sa stratégie énergétique 2010, dont l'élément central est la réduction de la consommation d'énergie finale à 1100 PJ (consommation de 2005). En 2020, les énergies renouvelables (grande hydraulique incluse) devraient couvrir 80% de la consommation d'électricité, et leur part se monter à 34% de la consommation globale d'énergie.

Autriche: répartition du courant vert subventionné en 2009 (au total 5905 GWh)



Suisse: répartition du courant vert subventionné en 2009 (au total 389 GWh)

